

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

Date de la Convocation : 28 mai 2021

Date d'affichage : 28 mai 2021

OBJET :	Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité au sein du service culturel
----------------	---

L'an deux mille vingt et un, le quatre juin, le Conseil Municipal de la Commune de Douchy-les Mines s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel VENIAT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Présents : Michel VENIAT, Alexandra PULLIAT, Régine GUILAIN, Francis WOJTOWICZ, Rossana CARLIER, André CROMBEZ, Danielle CHOTEAU, Daniel TISON, Catherine ESTAQUET, Dominique JOHN, Brigitte DUBOIS, Jean- Luc BALASSE, Bénédicte GOSSE, Yves PETIT, Patrick ZIATKOWSKI, Béatrice BOUDRY, Régis FASSART, Guillaume LECARPENTIER, Séga SOUMARE, Mathilde LARGILLET, Sami JOURNET, Michelle BLEUSE, Julien FRANQUET, Caroline VARLET, Virginie CARLIER

Absents ayant donné pouvoir : Mr MERVILLE a donné procuration à Me CARLIER R.
Me CARBOULET a donné procuration à Me CHOTEAU
Me EGELE a donné procuration à Me CHOTEAU
Mr BRAHMA a donné procuration à Mr VENIAT
Me KULCZYCKI a donné procuration à Mr LECARPENTIER
Mr OMIETANSKI a donné procuration à Me VARLET

Absents : Laurence SALVA, Cédric NOULIN

Secrétaire de séance : Brigitte DUBOIS

Nombre de	En exercice :	33	Vote :	Pour :	31 / 31
Conseillers	Présents :	25		Contre :	0 / 31
Municipaux :	Votants :	25 + 6 procurations		Abstentions :	0 / 31

Présentation :

Afin de renforcer l'équipe du personnel communal exerçant leurs missions au Centre des Arts et de la Culture pour couvrir au mieux les plages horaires d'accueil, il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à raison de 18 h par semaine.

Délibération :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du centre des Arts et de la Culture ;

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 2 juin 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CRÉE 1 emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité temporaire au grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 18h.

- DIT que cet emploi non permanent sera occupé par un agent à durée déterminée.
- DIT que la rémunération de cet agent sera calculée en référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait et voté en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Michel Veniat
Michel VENIAT

Délibération rendue exécutoire

par sa transmission au représentant de l'Etat en date du

par sa publication en date du

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.